Une nouvelle fois nous nous retrouvons dans cette réunion formalisée maintenant de façon hebdomadaire pour évoquer les problématiques liées à la gestion de la pandémie, et ses conséquences pour les agent.e.s de la Fonction publique.
Depuis septembre, la circulaire du 1er ministre et le début de nos échanges dans ce schéma, la CGT est obligée de constater que trop peu de choses ont évolué.
En effet, le 15 septembre la CGT déclarait qu'à l'occasion de cette pandémie le rôle du CHSCT en tant qu'instance de plein exercice était incontournable et qu'en l'occurrence le gouvernement s'honorerait à revenir sur sa suppression.
Elle vous interpellait sur la situation des personnes vulnérables, il a fallu une décision du Conseil d'état ainsi qu'une intervention des organisations syndicales dans l'unité pour avancer dans ce dossier le 10 novembre dernier. La situation des personnes vivant avec des personnes vulnérables n'a pour autant pas été prise en compte.
La question de la reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle n'a toujours pas non plus reçu de réponse convenable : la DGAFP demande aux employeurs de montrer de la bienveillance envers les agents, cela ne nous rassure pas vraiment. L'avis de la commission de réforme doit s'imposer à l'employeur. Les agents de la fonction publique se sont retrouvés en position de risque majoré afin de continuer leurs missions de services public. Il est plus que dommage que lorsqu'ils sont malades le gouvernement tergiverse.
La sempiternelle problématique du jour de carence reste et restera, Madame la Ministre, comme le point dogmatique central auquel se cramponne votre gouvernement et qui ne lui fait pas honneur.
Aujourd'hui jeudi 3 décembre, plusieurs milliers de fonctionnaires et agent.e.s publics de la petite enfance et du secteur médicosocial ainsi que social sont dans l'action pour réclamer de meilleures conditions de travail, des recrutements dans la fonction publique et des augmentations salariales substantielles. Ce sont, pour la plupart les grand.e.s exclu.e.s du Ségur qui ont été écarté-es des augmentations salariales alors que votre collègue Olivier Véran s'y était engagé.
Il semble que ce dossier soit entre les mains du Premier ministre, notre secrétaire confédéral ainsi que les fédérations qui regroupent la défense des intérêts de ces salarié.e.s, ont adressé un courrier au Premier ministre pour une rencontre avec celui-ci sur ce sujet. Nous attendons une réponse favorable à notre demande d'autant que d'autres organisations en déjà été reçues par ses services.
Encore une fois, la CGT vous signifie les grandes difficultés de dialogue social avec le ministre et le ministère des Solidarités et de la Santé. Nous rééditons notre demande et la nécessité que ce ministère ainsi que la DGOS fassent parvenir aux organisations syndicales représentatives un calendrier exhaustif et un agenda social avec les différentes réunions en cours à l'instar de ce qui ce fait dans la FP. En effet, il n'y aucune transparence dans ce domaine au sein de ce ministère et nous apprenons que des négociations comme par exemple récemment pour les métiers d'ambulanciers sont en cours sans que nous soyons conviés à y participer. Concernant le suivi du protocole d'accord « Carrières et Rémunérations » des personnels non médiaux , notre organisation a pris acte de l'ordonnance du Conseil d'Etat suite au recours fait en appel par le Ministre appuyé par les observations des organisations signataires. Ordonnance du Conseil qui contredit celle qu'elle a rendu

il y a quelques semaines en faveur d'une organisation médicale, nous ne commenterons pas ici plus cette affaire et notre organisation ira devant la juridiction européenne dans ce dossier.
En attendant, nous exigeons a minima que règne la transparence et l'information envers les salarié.e.s et agent.e.s concerné.e.s par la déclinaison de ce protocole d'accord, et que des comptes rendus soient rédigés par l'administration des réunions en cours du comité de suivi et des groupes de travail pour qu'elles et ils aient connaissance des avancées ou non de la mise en oeuvre de ce protocole.
Sur le télétravail nous insistons sur le fait que l'accord non prescriptif validé la semaine dernière pour le secteur privé ne serve pas d'exemple. Il constitue en réalité une forme de guide des bonnes pratiques, à caractère non contraignant pour les employeurs. Comme dans le secteur privé, la CGT revendique dans la Fonction publique un véritable processus de négociations aboutissant à un véritable protocole d'accord avec de véritables mesures à caractère national et prescriptif.
Enfin, la CGT estime, et vous en serez tous d'accord, que le pays a tenu pendant toute cette année 2020 grâce aux femmes et aux hommes des services publics, fonctionnaires et agents. Parce qu'elles et ils restent présents majoritairement au service de la population que cela soit en présentiel ou en télétravail, nous nous devons de revenir sur la question de l'attractivité et des salaires.
En effet, aujourd'hui, la Fonction publique n'attire plus, le fonctionnaire bashing mais également des conditions de travail dégradées et le gel du point d'indice n'incitent absolument pas les nouvelles générations à envisager une carrière au service de la satisfaction des besoins sociaux. Aussi, la CGT Fonction publique vous le rappelle, elle est disponible pour des négociations en la matière.

../.. suite à télécharger

fichiers: Télécharger 2020-12-03-reunion_visio_ministre-orgasdu_3-12-2020.pdf (351.88 Ko)
Public: Infos / actions
Fonction publique

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank